



CONCOURS DE TRADUCTION ARTISTIQUE D'OEUVRES EN VERS de Sergueï ESSENINE

I- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Ce règlement détermine les conditions, la procédure, l'organisation et la mise en œuvre d'un concours créatif de traduction artistique.

1.2. Les fondateurs du Concours sont le Centre culturel POUCHKINE et l'Association franco-russe TEREMOK.

1.3. Le concours est soutenu par le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris.

1.4. Les participants au Concours sont tous des amateurs et admirateurs de la créativité de Sergueï Essenine : étudiants en faculté de philologie, étudiants en langues des établissements d'enseignement secondaire, y compris les établissements d'enseignement complémentaire, membres d'associations russo-françaises, amateurs de la langue russe, quel que soit leur lieu de résidence en France.

II. BUTS ET OBJECTIFS

2.1. Le but du concours est de développer l'intérêt pour l'étude de la langue et de la culture russes dans le monde, en particulier en France, la propagation de la signification universelle de la poésie russe et un de ses représentants : Sergueï Essenine.

2.2. Les objectifs du concours sont :

- Populariser les œuvres de Sergueï Essenine ;
- Développer et soutenir les capacités créatives des enfants-bilingues ;
- Identifier et encourager les personnes créatives et brillantes.

III. CATEGORIES DU CONCOURS

Le concours accepte les œuvres des auteurs dans les catégories suivantes:

3.1. Traduction artistique au choix d'une des poésies « Le bouleau » ou « Au chien de Katchalov ». Cette catégorie est réservée aux moins de 17 ans.

3.2. Traduction artistique au choix d'une des poésies « Chante-moi cette chanson que jadis ...» ou « Le feuillage d'or ... ». Il n'y a pas de limite d'âge pour cette catégorie.

3.3. La traduction littérale de l'œuvre en français est facultative.

IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES OEUVRES AU CONCOURS

4.1. La participation dans les deux catégories en même temps n'est pas autorisée.

4.2. La présentation d'œuvres co-crées est autorisée : dans ce cas, les coordonnées de tous les co-auteurs de l'œuvre doivent être indiquées dans le formulaire.

4.3. Le participant au concours doit remplir un formulaire et le joindre à sa traduction.

4.4 Les traductions sont adressées par courrier électronique

4.5. Les œuvres envoyées au concours ne sont pas analysées.

4.6. Les travaux peuvent être présentés sous des pseudonymes. Il est interdit d'utiliser comme pseudonyme les noms de personnes réelles auxquelles pourraient être attribuées ces œuvres ou des propos par les lecteurs ou les membres du jury.

4.7. Les droits d'auteur pour les œuvres présentées appartiennent aux participants au concours, de sorte que leur utilisation et leur distribution ne violent pas la loi sur les droits d'auteur. Le respect du droit d'auteur est de la responsabilité du participant au concours.

4.8. Le Comité d'organisation a le droit de publier les travaux en compétition sur ses ressources propres, sans en avertir les auteurs, ni leur régler de frais.

V. PROCÉDURE DE PRÉPARATION ET DE LA MISE EN OEUVRE DU CONCOURS

5.1. La gestion directe du concours est assurée par **le comité d'organisation**.

Le comité d'organisation est formé par les fondateurs du concours et leurs représentants. Il effectue toutes les tâches nécessaires à la préparation du concours, détermine la procédure à sa tenue, organise le travail sur la synthèse et la communication de ses résultats.

5.2. L'évaluation des travaux et des résultats du concours est confiée à **un jury**.

Le jury est formé par les fondateurs du concours, des experts qualifiés, des structures partenaires, des scientifiques, des journalistes, des éducateurs, des personnalités du monde de la culture et des membres du public. Le jury examine les travaux présentés et désigne les lauréats du concours.

VI. DELAIS DU CONCOURS

Le concours se déroule sur un seul tour. Le texte traduit devra être adressé avant le

15 mai 2020 à l'adresse électronique
concours.traduction.nancy@gmail.com

Les résultats seront proclamés le samedi 20 juin au cours d'une Journée musicale et poétique consacrée à Sergueï Essenine à

MJC Jean Savine 3, Bld des Essarts 54600 VILLERS LES NANCY

VII. GAGNANTS ou LAUREATS

La récompense des gagnants du concours est déterminée conformément à la décision du jury. La récompense est constituée par un diplôme et des prix spéciaux.